

Section 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du surintendant des Assurances pour l'année 1880 qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois de cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre les explosions de chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport pour l'année 1935 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi puisqu'il couvre actuellement accidents, automobiles, aviation, cambriolages, crédit, tremblements de terre, explosions, faux, cautionnements, grêle, coulage, bétail, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, température, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte en 1935 un total de 234, dont 53 canadiennes, 63 britanniques et 118 étrangères; en outre, 178 de ces 234 sociétés se sont occupées d'assurance-feu. De plus 15 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices d'accident et de maladie en outre de l'assurance-vie et 2 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices d'accident seulement.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travelers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. En 1927 les compagnies d'assurance-vie furent autorisées à inclure dans les polices d'assurance-vie une assurance additionnelle payable seulement dans le cas de mort par accident, d'un montant ne dépassant pas le montant payable dans le cas de mort par d'autres causes, appelée communément "assurance de double indemnité". De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1935, 77 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$18,260,176 en 1930; en 1935 elles se sont chiffrées à \$11,973,477, accusant une légère augmentation sur 1934 et une diminution de 34.4 p.c. sur 1930. Pendant ces 25 années le nombre de compagnies est monté de 7 à 153.

Assurance contre le bris de glaces.—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut la Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 75 compagnies opérant au Canada en 1935 ont reçu en primes une somme de \$491,347 et payé des réclamations s'élevant à \$240,546, comparativement à \$508,960 et \$264,625 en 1934.

Assurance contre le cambriolage.—En 1893, il n'y avait qu'une compagnie qui assurait contre le vol par effraction; une seconde débuta en 1905; 5 compagnies opéraient en 1910 et à la fin de 1935 elles étaient au nombre de 73. Cette année-là, les primes encaissées par toutes les compagnies s'élevèrent à \$1,231,268 et les pertes payées à \$627,022.